

DALF Niveau C2 - Compréhension et production orales

Ce texte ne constitue en aucun cas une transcription de l'enregistrement sonore. L'extrait audio correspondant se trouve à l'adresse :

<http://www.webfle.net/delfdalf/html/C2/C2COEO01.htm>

Il provient de l'émission "Les temps qui courent" présentée par Anik Schuin et diffusée sur Radio Suisse Romande le 10 avril 2008.

Pour accéder au site de l'émission, vous pouvez vous rendre à l'adresse suivante :

<http://www.rsr.ch/espace-2/les-temps-qui-courent>

[0'00" - 2'12"]

- A l'heure de la mondialisation, la citoyenneté doit-elle être réinventée ? Et quels droits pour les migrants ? Réflexion autour de ce thème pour la semaine de la migration de la SSR (Société suisse de radiodiffusion et télévision)
- La migration est au coeur de l'actualité : initiatives des Nations Unies et de l'Union Européenne.
- Les politiques d'asile se durcissent, phénomène lié à l'augmentation des discours sécuritaires.
- Comment intégrer les droits de l'homme au sein des politiques migratoires ?
- Publication après 2 ans de recherches de l'ouvrage "Mondialisation, migration et droits de l'homme, un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté"
- Premier volume : société ; second volume : droit international des migrations, les auteurs sont les invités de l'émission.

[2'12" - 3'46"]

- Marie-Claire Caloz-Tschopp, philosophe, comprend "migration" comme "mobilité" (concept économique) auquel elle préfère l'expression "mouvement des populations" (ou de la pensée).
- Vincent Chetail : la mondialisation rend la migration plus visible qu'auparavant
- Rapport de la Commission mondiale des migrations : le nombre de migrants est évalué à environ 200 millions de personnes, c'est beaucoup car ce chiffre représente la population du Brésil, mais peu car il correspond à la marge d'erreur du calcul de la population mondiale.
- L'enjeu se situe au niveau de la perception du phénomène migratoire.

[3'46" - 7'10"]

- L'émergence de l'Etat-nation a introduit le concept de citoyenneté et des mouvements migratoires forcés (exemple : les esclaves), ces derniers étant toujours d'actualité.
- Ce sont les états qui cadrent la vie des humains (auparavant c'étaient des cités ou des empires), la fracture se trouve dans la disparition de grands empires (Russie, Turquie...) et l'apparition de l'Etat-nation (qui contient la vie politique).

- L'Etat a pour rôle de donner des droits et des protections à ceux qui font partie de la nation, certains peuples ou minorités ne pouvaient pas être intégrés dans ce système.
- Exemple du régime nazi qui a déclassé les peuples juif, tzigane qui se sont retrouvés sans appartenance, sans cadre, ils sont considérés comme personne.
- La citoyenneté au sens large : droit d'appartenir à la cité, pouvoir partager ses opinions, être reconnu par les autres, agir pour la cité.
- Sans "passeport" de l'Etat-nation, en cas de problème dans son pays d'origine, on peut quitter son pays mais sans avoir le droit de rentrer dans un autre pays : concept de "population flottante".
- La citoyenneté ne peut plus être pensée dans le cadre de l'Etat-nation.

[7'10" - 9'38"]

- Population mouvante et droit mouvant.
- Le migrant perturbe l'ordre interétatique, les mouvements de populations ont toujours existé au cours de l'histoire.
- Problème du point de vue du droit international : le décalage croissant entre la réalité du mouvement (difficile à encadrer) et le droit international évanescent.
- Le droit de quitter tout pays n'est pas accompagné par le droit d'entrer dans un autre pays d'où l'immigration clandestine.
- Le droit international crée après la 2^{de} guerre mondiale la migration clandestine en légitimant le départ mais pas l'entrée (dans un autre pays).
- Il est neutre en lui-même, c'est le droit interne qui a criminalisé l'entrée, essentiellement après le choc pétrolier de 1974.

[9'38" - 11'10"]

- La migration serait-elle considérée de plus en plus comme un délit ?
- Selon Marie-Claire Caloz-Tschopp, la migration n'arrive pas à être intégrée à la réalité.
- Nous vivons une période d'incertitudes, de peur, le monde du travail se transforme ainsi que la guerre.
- Des politiques dans une perspective populiste et électoraliste utilisent systématiquement le thème des étrangers au lieu de poser les problèmes réels.
- C'est ainsi que les migrants sont criminalisés sous toutes sortes de formes.

[11'10" - 13'13"]

- Droits de l'homme et droits des migrants : le premier vise l'universalité, le second est toujours perçu à travers la nationalité.
- Il y aurait donc des droits dépendants de la nationalité, ce qui pose un problème actuellement.
- Le clandestin est le produit de la loi interne, le mouvement n'a pas toujours été criminalisé au cours de l'histoire.
- La réalité des contrôles migratoires n'existe que depuis très peu de temps, apparition au début du XX^e siècle, renforcement à partir des années 70.
- Il en résulte un décalage qui apparaît clairement aujourd'hui entre les droits de l'homme universellement reconnus et le caractère sélectif des droits déterminés selon la nationalité.
- La banalisation du contrôle migratoire a provoqué l'augmentation des exclusions, la notion de fermeture des frontières est récente.

[13'13" - 15'04"]

- De plus en plus de camps de réfugiés, de clandestins (...) apparaissent au nom de la protection des frontières ou de la lutte contre le terrorisme, est-ce qu'on n'assiste pas à l'émergence de droits relatifs ?
- A la fermeture des frontières s'ajoutent la crise économique, la lutte contre le terrorisme (qui s'est exacerbée ces dernières années).
- La migration est traditionnellement perçue à travers le droit interne, alors que le droit international est avant tout un langage commun entre Etats et peuples.
- A trop insister sur le droit interne des migrations, on finit par oublier la fonction première du droit international : faire le lien entre les nations, établir un dialogue.
- Ce dialogue doit être multilatéral et non plus unilatéral (pays occidentaux).